

Forêt domaniale du Pays de Monts

**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de
l'observatoire du Pey de la Blet et de ses abords**

Règlement de la consultation

**Date limite de remise des offres :
Mercredi 21 octobre 2020 à 12h**

Office National des Forêts
Agence territoriale Pays-de-la-Loire
15 boulevard Léon Bureau
44262 NANTES CEDEX 2



1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'observatoire du Pey de la Blet et de ses abords.

Lieux d'exécution : Forêt domaniale du Pays de Monts - Commune de Notre Dame de Monts (85)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché est composé de deux tranches. Une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme se compose des missions suivantes :

- **AVP : Remise de l'AVP**
- **PRO : Remise du PROJET**
- **Elaboration d'un dossier de permis d'aménager.**
- **ACT : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux** : - élaboration Cahiers des clauses techniques et particulières pour la consultation des entreprises ;

La tranche conditionnelle se compose des missions suivantes :

- **ACT : Assistance au maître :**
 - assistance du maître d'ouvrage pour analyser les offres des entreprises et choisir les entreprises ;
 - préparer les mises au point nécessaires pour permettre la passation des contrats de travaux par le maître d'ouvrage.
- **DET - Direction de l'exécution des contrats de travaux**
- **AOR - Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception**
- **Missions complémentaires** (décrites dans le CCTP)

La tranche optionnelle est conditionnée à l'obtention des financements pour la phase « travaux ». Seule la remise du projet PRO permettra d'activer les demandes de financement auprès des partenaires du maître d'ouvrage.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2 - Maître d'ouvrage et représentants

Maître d'ouvrage :

Office national des forêts

Agence territoriale Pays-de-la-Loire

15 boulevard Léon Bureau

44262 NANTES CEDEX 2

Renseignements concernant cette consultation :

Mathilde Rade

Mathilde.rade@onf.fr

02 40 71 03 31

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 160 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Pas de variantes.

4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La prestation de cette consultation ne pourra faire l'objet d'aucune avance ou acompte.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) complété du programme
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Documents à produire :

Pièces de la candidature :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Une proposition technique et financière détaillée devra être remise, en répondant d'une manière précise au présent cahier des charges.

Les offres devront comporter les pièces suivantes :

1. l'acte d'engagement du candidat (signé)
2. Un RIB
3. Un devis
4. La répartition des honoraires
5. Un mémoire technique présentant :
 - une note d'intention explicitant l'aménagement du site, les grandes intentions guidant la conception de l'observatoire, et mettant en scène son intégration sur le site.
 - Un calendrier de mise en œuvre conforme aux attentes de la maîtrise d'ouvrage (temps d'échange préalable, étapes des études pour finaliser la conception, ...)
 - une présentation des moyens techniques et humains avec : présentation de la ou des structure(s), composition de l'équipe projet et compétences (CV individuels), indication des sous-traitants (désignation, prestation et montant),
 - références précises de la ou des structures sur des réalisations similaires accompagnées des coordonnées des maîtres d'ouvrage pour lesquels le candidat a travaillé.
6. Attestation de visite*

*La visite de site n'est pas obligatoire mais vivement conseillée. Une visite est organisée le **jeudi 01 octobre à 10h sur le site actuel du Pey de la Blet**. En cas d'indisponibilité, d'autres rendez-vous peuvent être pris auprès de l'ONF (mathilde.rade@onf.fr). Le jour de la visite une attestation papier visée par l'ONF sera remise au candidat et sera à joindre à l'offre.

Les offres sont considérées comme complètes. Les prestations qui n'auraient pas été prévues par le candidat dans son offre pour répondre aux attentes de cette consultation seront réalisées à sa charge sans extension de sa mission.

Les pièces remises par le prestataire devront être datées, signées et revêtues du cachet de l'entreprise (mandataire dans le cadre d'un groupement).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 21 octobre 2020 à 12 heures.

7.1 - Transmission sous support papier sous pli cacheté

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous l'enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli sera envoyé ou remis à l'adresse suivante :

ONF Agence Territoriale Pays de la Loire
A l'attention de Mathilde Rade
15 boulevard Léon Bureau 44262 Nantes cedex 2.

Mention « Offre pour : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'observatoire du Pey de la Blet et de ses abords
NE PAS OUVRIR »

7.2 - Transmission électronique

La transmission des plis par courriel est possible. Les candidats transmettant leur offre à l'adresse suivante :
mathilde.rade@onf.fr

Objet du courriel : «Offre pour : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'observatoire du Pey de la Blet et de ses abords»

Les courriels dont la date et l'heure d'envoi seraient postérieurs à la date et heure limites précitées ne seront pas retenus.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Actradis

En tant qu'EPIC, l'ONF ne peut commander à une entreprise que si celle-ci est à jour d'un certain nombre de normes sociales, fiscales, environnementales... L'ONF a confié à la société Actradis la vérification du respect de ces règles. L'ONF ne pourra attribuer le marché qu'à un candidat référencé et à jour auprès d'Actradis. Après réception des offres, le candidat disposera de 15 jours pour se mettre à jour sous Actradis, sinon son offre sera rejetée.

8.2- Compétences et conditions de participations des concurrents.

La mission requière des compétences affirmées en matière d'aménagement d'un site touristique, de conception artistique (design, arts appliqués, architecture...) et des compétences techniques pour garantir la réalisation opérationnelle de l'observatoire et son installation.

L'offre pourra être portée par un établissement indépendant ou établie par une même structure regroupant plusieurs spécialités ou proposer un groupement constitué et adapté au présent marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule structure ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

8.2 - Attribution des marchés

La sélection des candidatures se fera en deux temps :

1. **Présélection** : analyse des plis le vendredi 23/10/2020 par l'ONF, Atlanbois et la Communauté de communes Océan Marais de Monts et pré-sélection de plusieurs candidats (maximum 4) :

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées et appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- Qualité technique de l'offre (présentée dans la note d'intention) : compréhension de la demande, méthodologie proposée, réponses techniques apportées détaillées au regard du présent cahier des charges, équipe projet et références : 50%
- Attestation de visite : 10%
- Prix des prestations : 40%

Les candidats seront informés de leur présélection dans l'après-midi du vendredi 23/10/2020.

2. **Audition des candidats présélectionnés** :

Deux dates sont retenues pour organiser une audition des candidats présélectionnés : le jeudi 05/11/2020 (matin) et le vendredi 06/11/2020 (matin). Les rendez-vous seront pris avec les candidats concernés le 23/10/2020 après-midi. Les auditions se dérouleront au siège de l'ONF Pays de la Loire - Bâtiment B - 15 boulevard Léon Bureau 44262 NANTES.

Elles se feront en présence de représentants de l'Office national des forêts, maître d'ouvrage, d'Atlanbois et de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (élu et services techniques). D'autres partenaires pourront être conviés.

Les candidats devront présenter leur offre devant les acteurs du territoire en explicitant leurs intentions. Il n'est pas demandé de produire des esquisses pour ce rendez-vous. L'ONF et ses partenaires vérifieront la bonne compréhension de la demande, la motivation, l'appropriation du sujet par le candidat et les références similaires.

A l'issue de ces auditions, les partenaires prendront une décision finale qui sera communiquée aux candidats le lundi 09 novembre 2020 au plus tard.